

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 249

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, Mme Dubié, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,
M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, supprimer les mots suivants :

« nonobstant toute clause contraire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'existence d'une possibilité de clause d'exception rend cet alinéa inutile en pratique. Nous souhaitons supprimer cette possibilité de clause pour rendre la mesure effective.